

Angers : l'évêque manque à l'appel

Author : Maximilien Bernard

Categories : [Brèves](#), [Diocèses](#), [Eglise en France](#), [Identité catholique](#), [Perepiscopus](#)

Date : 4 mai 2018



Voici le courrier du général Quélenec publié dans le quotidien [Présent](#) :

Angers est l'une des dernières grandes villes de France à fêter sainte Jeanne d'Arc conformément à la loi. Viennent à la cérémonie le préfet (qui préside), le général commandant la place, le maire, le président du conseil départemental, le colonel des pompiers, le directeur de la police départementale, etc. Seul manque l'évêque.

L'assistance est en augmentation depuis trois ans. Rendez-vous le 8 mai donc, à Angers, allée Jeanne-d'Arc, à 9 h 30.

Mgr **Delmas** est-il exclu ?



73^{ème} Anniversaire de la VICTOIRE DU 8 MAI 1945

PROGRAMME - Mardi 8 mai 2018

9 H 15 départ du bus, près du restaurant « le Mail » avenue du 11 novembre, pour les porte-drapeaux, vers le square Jeanne d'Arc et retour vers 10H15 au même endroit.

Square Jeanne d'Arc – Monument Jeanne d'Arc

9 H 45 : Arrivée des autorités civiles et militaires

9 h 50 : Dépôt de gerbes par :

- Les Amis de Jeanne d'Arc (*gerbe portée par 2 p de l'association*)
 - M. le Président du Conseil Départemental (*gerbe portée par 2 pompiers*)
 - M. le Président du Conseil Régional (*gerbe portée par 2 agents de la police municipale*)
 - M. le Maire de la Ville d'Angers (*gerbe portée par 2 agents de la police municipale*)
 - M. le Préfet de Maine-et-Loire (*gerbe portée par 2 agents de la police nationale*)
- Un piquet d'honneur, avec un clairon, est prévu par l'Ecole du Génie

Minute de silence

Les porte-drapeaux remontent place Leclerc en bus

Particularité cette année : L'avenue Jeanne d'Arc étant en cours de réaménagement, le théâtre de verdure face à la statue Jeanne d'Arc sera clôturé, ce qui implique la mise en place d'un dispositif temporaire pour le 8 mai.

Jardin du Mail

10 h 15 : Rassemblement des Associations d'Anciens Combattants

Hôtel de Ville → Stèle du personnel municipal

10 h 20 : Dépôt de gerbes à la stèle du personnel municipal dans la Galerie des Ursules par :

- ◆ M. le Maire
- ◆ M. le Président du Comité d'Action Sociale de la Ville d'Angers

Place Leclerc → Monument aux Morts

9 h 45 : Arrivée des scolaires

10 h 15 : Rassemblement des Associations d'Anciens Combattants (Jardin du Mail)

10 h 25 : Mise en place des élèves des établissements scolaires publics et privés d'Angers.

10 h 28 : Mise en place des porte-drapeaux

10 h 30 : Arrivée des autorités

10 h 40 : Début des manifestations

Salut au drapeau de l'École du Génie par les autorités civiles et militaires

Revue des troupes par le Général commandant d'armes

10 h 45 : Lecture du Manifeste National de l'UFAC soit par un élève de l'école privée, soit par un élève de l'école publique.

Lecture de l'Ordre du Jour n° 9 du Maréchal de Lattre de Tassigny par un élève de l'école publique, si le premier texte a été lu par un élève de l'école privée (ou vice-versa).

Lecture du message de la Secrétaire d'Etat auprès de la Ministre des Armées, par M. le Préfet de Maine-et-Loire.

10 h 55 : Dépôt de gerbes simultanément par :

- M. MOURAULT représentant les anciens combattants (*gerbe portée par 2 anciens combattants*)
- M. le Général commandant d'armes (*gerbe portée par 2 militaires*)
- M. le Maire de la Ville d'Angers (*gerbe portée par 2 agents de la police municipale*)
- M. le Président du Conseil Départemental (*gerbe portée par 2 pompiers*)
- Mme la Présidente du Conseil Régional (*gerbe portée par 2 agents de la police municipale*)
- M. le Préfet de Maine-et-Loire (*gerbe portée par 2 agents de la police nationale*)

Sonnerie aux morts, minute de silence

"Marseillaise" (2/3 couplets) chantée par des élèves des établissements scolaires d'Angers (Arrivée des élèves à 9 h 45 au plus tard).

11 h 02 : Remise des décorations

11 h 15 : Passage de 2 Transalls C 160 au-dessus de la Place Leclerc, si le temps le permet.

Pour ceux qui le souhaitent, il sera possible de visiter les Transalls à l'aéroport de Marcé.

11 h 17 : Départ des autorités

11 h 24 : Dislocation

Hôtel de Ville

11 h 35 : Salut des autorités aux porte-drapeaux sur le parvis de l'Hôtel de Ville.

Réception offerte par la Ville d'Angers précédée d'une allocution de M. le Maire.

Karine ENGEL
*Adjointe au Maire chargée du devoir de
mémoire et des anciens combattants*



